

Introduction

Nadia Kesteman – chargée de recherche et d'évaluation, Caisse nationale des Allocations familiales, Direction des statistiques, des études et de la recherche

Le terme de décrochage en matière de sciences sociales est généralement réservé à l'éducation. Pour ce numéro d'*Informations sociales*, portant initialement sur le découragement à l'égard des services publics, l'expression « décrochage » a finalement été préféré, en raison de son caractère plus neutre et de sa capacité à englober davantage de cas de figures relevant de cette problématique. Ce numéro porte donc sur les différentes formes que revêt le non-usage des services publics par les usagers potentiels de ceux-ci.

Il s'agit d'un sujet qui concerne éminemment la branche Famille de la Sécurité sociale, dans la mesure où celle-ci est engagée, seule ou conjointement à d'autres administrations, dans plusieurs actions de lutte contre le décrochage et le non-recours : minima sociaux en premier lieu, mais également nouveaux services (pensions alimentaires pour enfants), complémentaire santé subventionnée...

La diversité des types de décrochage est donc de mise face à un sujet aussi vaste. En premier lieu, l'accent porte sur l'hétérogénéité des profils des personnes concernées : jeunes femmes ou jeunes hommes n'entrant pas dans les parcours d'insertion qui leur sont destinés, jeunes sans emploi ou formation, décrochage social dans le RSA de longue durée, décrochage professionnel. Les aspects plus politiques et institutionnels du décrochage sont ensuite abordés : abstention aux scrutins, causes institutionnelles de la non-utilisation des prestations sociales, décrochage spécifique des allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf). La lutte contre le décrochage fait enfin l'objet d'une série d'articles : formation des jeunes à leurs droits, lutte contre le décrochage scolaire, apport des aides à la complémentaire santé en matière de lutte contre le non-recours aux soins, rôle des travailleurs sociaux en matière de pratiques d'« aller-vers » les plus précaires, fonctions du Défenseur des droits.

Nadia Kesteman rappelle tout d'abord les différentes notions et concepts utilisés en sciences sociales pour caractériser ce qui relève du décrochage, au sens large, tel que retenu dans ce numéro. Le décrochage des jeunes en matière d'insertion est la thématique d'ouverture de la première partie, Benjamin Vial rapproche cette notion de celle de non-recours, moins stigmatisant que le terme de décrochage. Le non-recours aux droits sociaux est une notion récente dans le champ des politiques publiques de jeunesse. Présentant la généalogie de l'étude de trois types de jeunes « décrocheurs » dans les sciences sociales, les « jeunes sans avenir », les « jeunes en galère » et les « jeunes en errance », il analyse l'histoire des explications données à l'absence d'insertion des jeunes, et la façon dont la question du non-recours permet d'éclairer d'un nouveau jour l'éloignement de certains d'entre eux des politiques publiques.

Jean-François Giret et Olivia Vilches reviennent sur la figure médiatisée des jeunes ni en emploi, ni en éducation ou formation – « Neets » en anglais⁽¹⁾ – et montrent en quoi l'utilisation de cette catégorie, si elle a permis de fournir un indicateur unique en matière d'insertion des jeunes, présente par là-même certaines limites de compréhension et d'analyse du problème. S'appuyant notamment sur des données longitudinales, ils proposent différents profils de Neets et mettent en exergue, au sein de cette catégorie, des parcours variant selon le capital social, culturel et économique.

Que deviennent certains de ces décrocheurs scolaires ? François-Xavier Merrien explore le parcours de vie des bénéficiaires du RSA de longue durée et son lien avec le décrochage scolaire, notamment précoce. Présentant une typologie des parcours des décrocheurs scolaires bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) depuis au moins cinq ans, réalisée à partir d'une enquête qualitative de type biographique, l'auteur met au jour certaines caractéristiques sociodémographiques communes des parents des personnes enquêtées, en matière de revenus, niveaux de

diplôme, catégories professionnelles et configurations familiales. Le décrochage scolaire, notamment précoce, et ses conséquences sur le maintien au RSA, serait ainsi corrélé au parcours de vie des personnes concernées dès l'enfance et la jeunesse.

Le décrochage prend de nouvelles formes en matière professionnelle. Romain Bendavid présente ensuite les réflexions autour du décrochage professionnel, voyant plus une distanciation qu'un véritable décrochage dans le caractère moins central du travail déclaré dans les enquêtes d'opinion. La crise sanitaire aurait ainsi contribué à une réflexion sur le sens du travail, au regard des projets personnels. Cette distance au travail découle également d'un sentiment cumulatif de dégradation de la reconnaissance professionnelle. Les salariés aspirent plus qu'autrefois à concilier activité professionnelle et contraintes privées.

Cette désaffection s'observe également dans le champ politique, et plus précocement qu'ailleurs. Alors que l'abstention électorale n'a jamais été aussi élevée, Nona Mayer et Cécile Braconnier, dans la seconde partie, analysent les dynamiques du décrochage civique selon les formes d'abstention aux derniers scrutins nationaux, les différences considérables dans l'abstention, selon le type d'élection nationale considérée et selon le profil socioculturel des électeurs. À partir de données d'enquêtes portant sur les listes d'émargement et les données de recensement depuis 2002, ainsi que d'une enquête *ad hoc* au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2022, elles rendent compte des variations de l'évolution du décrochage politique et de son ancrage sociodémographique, et notamment de la nouveauté persistante que constitue le vote « intermittent » ou « ponctuel ».

Nicolas Duvoux et Pierre Gravoin examinent ensuite les causes institutionnelles du « décrochage » des publics fragiles face aux services publics : comment la notion de décrochage peut-elle être utilisée dans l'analyse du non-recours aux prestations

et services sociaux ? Les transformations des administrations publiques, notamment en matière de dématérialisation, permet de comprendre les complexités nouvelles auxquelles se heurtent les usagers dans l'accès à leurs droits.

Plus précisément, dans les Caf, les modalités d'accès et d'ouverture des droits peuvent constituer des obstacles dans les trajectoires des bénéficiaires potentiels du RSA, comme l'explique Nadia Okbani au sujet du décrochage des allocataires Caf. Les conditions procédurales d'accès aux droits d'usagers précaires, dans un cadre dématérialisé tant en matière d'instructions des droits que d'accueil, peuvent en effet favoriser un non-recours permanent ou frictionnel aux droits.

Ouvrant la troisième partie consacrée aux moyens de lutte contre le décrochage, Joël Zaffran retrace la généalogie de la problématique du décrochage scolaire et de son traitement. Si le phénomène est ancien, le problème n'est devenu une catégorie d'action publique que récemment du fait de la disparition de l'emploi ouvrier. Dans ces conditions, quels sont les facteurs d'efficacité des dispositifs de retour en formation des jeunes sans diplôme ? Comment concilier l'action publique et le calendrier de vie de ces jeunes gens ? Telles sont les questions abordées dans cet article.

Dans le domaine de la santé, le renoncement aux soins est une forme de décrochage institutionnel, mais ne s'explique plus que partiellement par un problème de prestations sociales ; l'offre de soins et le rapport à la santé et au corps médical y contribuent également. Nadia Kesteman présente dans ce focus les résultats positifs de la lutte contre le décrochage en matière d'accès aux soins, des réformes successives relatives aux dispositifs de complémentaire santé subventionnées par les pouvoirs publics : complémentaire santé solidaire (C2S) et, auparavant, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

Le rôle des travailleurs sociaux dans la pratique d'« aller-vers »⁽²⁾ fait l'objet d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics notamment dans la prise en compte de la question du non-recours. Par exemple en Belgique, Hans Grymonprez et Hannellore Vande Keer montrent, à partir d'un travail de terrain à Gand, que les pratiques d'« aller-vers » dans le cadre du travail social de rue occultent une partie des enjeux politiques liés à l'urbanisme, et notamment celle de la justice sociospatiale et de la démocratie locale.

Plus largement, ces questions de lutte contre le décrochage supposent de repenser les modalités d'interactions entre les citoyens et les services publics. En France depuis 2013, les citoyens disposent d'une nouvelle voie de recours, grâce à l'institution du Défenseur des droits. Claire Hédon, qui occupe cette fonction, présente enfin l'action de médiation visant à faire évoluer les pratiques *via* le dialogue et le conseil aux administrations chargées d'appliquer le droit. Le Défenseur contribue ainsi à l'amélioration des relations entre les administrations et leurs usagers et à la lutte contre le décrochage institutionnel.

Notes

1 – NDLR : l'acronyme anglais Neet signifie « *neither in employment nor in education or training* ». Il désigne une personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle) [Source : rubrique « Définitions » du site internet de l'Institut national des statistiques et des études économiques – Insee] : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2160>

2 – NDLR : la pratique d'« aller-vers » est une démarche proactive en matière de relation service. S'agissant du travail social, elle consiste à repérer et entrer en contact avec les personnes en situation potentielle de non-recours aux services publics afin de leur faire accéder à leurs droits. Cette rencontre peut avoir lieu dans l'espace public comme sous forme dématérialisée.